

ABONNEMENT.

Saumur : 30 fr.
An. 16
Six mois 8
Trois mois 4
Poste : 35 fr.
an. 18
mois 10
Trois mois 5

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sans restitution dans ce dernier cas :
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
10 Juillet 1876.

Chronique générale.

Plusieurs journaux français et étrangers
ont raconté que, dans un récent conseil des
ministres, le maréchal, demandant des ex-
plications sur la situation parlementaire,
aurait dit brusquement à M. de Marcère :

« Mais il résulte des renseignements que
vous me donnez, que vous n'avez pas de
majorité à la Chambre des députés. »

La séance de vendredi a prouvé que la
remarque du maréchal était vraie et qu'en
réalité M. Dufaure, malgré les avances con-
damnables qu'il a faites à plusieurs reprises
aux gauches, n'a pu parvenir à y former
une majorité de consistance.

Après la lecture de deux rapports, l'un
de M. Escanyé sur l'élection de M. Pey-
russe, dont la discussion a été renvoyée au
lendemain sur la proposition de M. Paul de
Cassagnac, qui, par parenthèse, s'est fait
rappeler à l'ordre pour avoir prophétisé
l'invalidation du député d'Auch; et l'autre,
très-bref, très-cassant et très-ampoulé du
citoyen Corentin-Guyho sur le projet de ré-
solution de M. Jolibois tendant à ce que la
commission municipale fasse son rapport
dans un délai de huit jours, et dont la dis-
cussion a été également fixée au lendemain;
après ces deux rapports, dis-je, le citoyen
Madier de Montjau a déposé sa proposition
relative à l'abrogation du décret du 17 fé-
vrier 1852 sur le régime de la presse et de-
mandé l'urgence.

Le citoyen Madier de Montjau avait cru
ce décret abrogé par la révolution du 4 sep-
tembre; mais comme il n'en est rien, comme
la magistrature vient d'en appliquer
plusieurs dispositions au journal les Droits
de l'Homme et que M. le garde des sceaux ne
paraît pas disposé à se dessaisir de cette
arme qu'il a prise des mains « du tyran, »

et dont il se sert pour venger ses offenses
personnelles, il demande formellement qu'el-
le lui soit arrachée par la Chambre, et qu'il
ne soit plus possible ni à M. le ministre de
la justice, ni aux magistrats qui servent ses
rancunes, de continuer à rendre des juge-
ments « injustes » contre la « vaillante plu-
me de M. Henri Rochefort. »

Tel est en substance le discours qu'a dé-
bité le citoyen Madier de Montjau de sa
voix de stentor. Il n'y manque que les cli-
chés démagogiques et les déclamations fu-
ribondes contre la justice et contre les prin-
cipes les plus élémentaires de la morale
sociale. Mais ces déclamations sont si com-
munes qu'il est inutile de les citer ici. Nous
en sommes innoocndés, comme dit le citoyen
Gambetta.

M. Dufaure a fait à l'orateur démagogi-
que une réponse énergique. Il a déclaré
qu'il n'acceptait point qu'une révolution eût
le don d'abroger toutes les lois antérieures,
et qu'en conséquence l'article du décret de
1852, qui interdit à ceux qui ont subi des
peines infamantes d'écrire dans les jour-
naux, il le trouvait juste, équitable, moral,
et qu'à ces titres il le ferait observer jus-
qu'au jour où son abrogation serait léga-
lement prononcée. Mais il a dû s'apercevoir
aux murmures des gauches que ce n'était
pas sa doctrine que les républicains préfé-
raient, et que celle du citoyen Madier de
Montjau leur était de beaucoup plus agréa-
ble. Et s'il a pu quelques instants s'illus-
trifier sur ce point, cette illusion à laquelle
il paraît malheureusement très-sujet a dû
s'évanouir aux premiers mots de la dia-
tribe que le citoyen Floquet lui a lancée à la
figure.

Le citoyen Floquet ne raisonne pas, il ne
se demande pas si la loi de 1852, dans son
article 24 surtout, est juste; non, il lui suf-
fit, comme à son ami Madier de Montjau,
qu'elle émane de l'Empire pour qu'elle soit
condamnée. Quant à ceux qui, comme M.
Dufaure, ne vouent pas cet ouvrage « du
tyran » à l'exécration des générations fu-
tures, ils doivent être associés à ce monstre
devant la conscience publique. C'était réel-

lement dur pour M. Dufaure. Et ce qui de-
vait lui rendre ce réquisitoire jacobin plus
dur encore, c'étaient les applaudissements
de la gauche et la secrète joie qu'éprou-
vaient sûrement les membres de la droite de
le voir déchiré par ses bons amis les radi-
caux, pour lesquels, il y a quelques jours à
peine, il n'avait pas de paroles assez flat-
teuses.

Dans cet instant critique, il aurait sans
doute bien voulu chercher un refuge dans
les rangs des conservateurs, mais il s'était
lui-même enlevé cette ressource quand,
enivré par les applaudissements des répu-
blicains, il s'était tourné vers les députés
de la droite et avait poussé l'inconvenance
jusqu'à les qualifier de factieux et à nous
condamner ensuite à la République à per-
pétuité. Force lui a donc été de se voir quel-
que peu égratigné par les radicaux furieux,
sous les regards sardoniques des honnêtes
gens qu'il avait menacés et dédaignés na-
guère.

Cependant, il pouvait encore, comptant
sur l'inépuisable bonté de nos amis, nour-
rir l'espoir qu'au dernier moment il serait
tiré de sa fausse situation par un vote favo-
rable. Il s'était opposé à l'urgence deman-
dée par le citoyen Madier de Montjau; peut-
être qu'on lui ferait la grâce de la repous-
ser et de le remettre ainsi en selle; aussi
attend-il ce résultat du scrutin avec une
impatience fébrile. Hélas! ce résultat l'a
laissé dans la position humiliée et doulou-
reuse où il s'était mis. Pour ne pas nuire à
la République et ne point troubler une si
belle harmonie, une partie de la droite s'est
abstenue, et par suite l'urgence a été vo-
tée.

Comme tout le monde se retirait, on a vu
M. Dufaure immobile et assis par terre entre
deux selles.

C'était samedi 8 juillet que devaient se
rencontrer à Reichstadt les deux empereurs
d'Autriche et de Russie, accompagnés de
leurs chanceliers, le comte Andrassy et le
prince Gortschakoff.

Si jamais conférence de souverains a at-
tiré l'attention, c'est bien celle-là, qui a lieu
dans des circonstances si graves, en face de
complications qui peuvent troubler l'Eu-
rope entière. Nous attendons avec anxiété le
résultat de cette entrevue et les résolutions
que prendront de concert les deux empe-
reurs pour préserver le monde d'un conflit
général.

L'Opinion nationale publie la note suivante
à propos d'une nouvelle donnée par les jour-
naux italiens :

« L'Opinion annonce, d'après la Gazzetta
del Popolo, de Turin, que le roi Victor-Em-
manuel serait revenu inopinément lundi
dernier dans cette ville, pour recevoir en
audience extraordinaire un envoyé du ma-
réchal de Mac-Mahon, président de la Ré-
publique française, chargé de traiter avec lui
« des complications possibles de la guerre
d'Orient. »

« L'envoyé français se serait entretenu
avec le roi mardi dernier, de dix heures à
midi. »

Nous avons déjà entendu parler de ce
voyage d'un prétendu envoyé français en
Italie. Nous ne savons ce qu'il y va faire et
s'il est chargé de traiter avec Victor-Emma-
nuel « des complications possibles de la
guerre d'Orient. » Mais nous demandons
une fois de plus que la France, dans cette
question si embrouillée et si dangereuse,
reste en dehors de tout. Le rôle de grand pa-
cificateur peut être fort séduisant pour M. le
duc Decazes, mais il a ses périls, parce qu'il
entraîne fatalement notre diplomatie à se
compromettre, à s'engager peut-être dans
un sens ou dans l'autre. Nous avons besoin
de la paix avant tout, et, pour la garder,
nous devons rester dans une réserve ex-
trême et nous abstenir de toute immixtion
compromettante.

UN BON CONSEIL.

L'occasion est peut-être bonne pour faire

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MÉMOIRES D'UN OUVRIER.

(Suite.)

Le médecin d'ailleurs ne se prononçait pas : il
venait au berceau de l'enfant, l'examinait à la hâte,
ordonnait ce qu'il fallait faire, puis disparaissait,
sans un mot de consolation; on eût dit un archi-
tecte visitant du mortier et des moellons.

Quelquefois, j'aurais voulu l'arrêter par les deux
bras et lui crier de parler, de nous ôter l'illusion
ou le souci; mais je n'en avais même pas le
loisir; ce qui était pour nous la source de tant
d'angoisses n'était pour lui qu'un emploi de jour-
née!

Oh! les tristes heures, mon Dieu! passées près
de ce petit lit! quelles longues et froides nuits!
comme j'ai désiré de fois pouvoir hâter le temps,
arriver tout de suite au fond de mon malheur!

Depuis, je me rappelle avoir lu que c'était en-
core là un bienfait de Dieu. En nous faisant traver-
ser tant d'angoisses, il nous rend moins sensible
au dernier coup; la douleur de l'attente nous le fait

désirable, notre pensée court à sa rencontre, et
quand il nous atteint nous l'acceptons comme un
soulagement.

Après une maladie de quinze jours, l'enfant mou-
rut!

J'y étais préparé, mais il ne parut point que Ge-
neviève le fût! Les mères ne renouent jamais à
l'être qu'elles ont mis au monde, elles ne peuvent
pas croire à la possibilité de s'en séparer!

Ce fut le plus rude de l'épreuve; les jours
avaient beau passer, rien ne consolait ma chère
femme.

Je la trouvais assise devant le berceau vide, ou
bien raccommodant les petits vêtements du mort,
et mettant sur chaque point une larme et un bai-
ser!

J'avais beau parler raison ou me fâcher, elle
écoutait tout patiemment, sans relever la tête,
comme un pauvre cœur dont le ressort est brisé.

Cet abattement finit par me gagner. Je me lais-
sai aller à mon tour, je me désintéressai de tout;
j'étais des heures entières debout, devant la croi-
sée, tambourinant sur les vitres et regardant le
vide; nous nous engourdissions tous deux dans
notre chagrin.

Une diversion inattendue vint nous arracher à
notre découragement.

Nous n'avions pas revu Mauricet depuis deux
ans qu'il habitait la Bourgogne, on m'avait dit seu-

lement que l'ancien maître compagnon avait éten-
du ses affaires et s'était lancé dans les grandes en-
treprises; deux ou trois fois j'avais eu l'idée de
l'avertir de mes embarras, de lui demander un
coup d'épaule, je ne sais quelle fierté m'avait re-
tenu; maintenant que je le savais dans les gros
trahitants, j'étais moins à l'aise avec lui; j'avais peur
qu'il ne me soupçonnât de vouloir exploiter notre
vieille amitié.

Nous avions donc l'air de nous être un peu ou-
bliés, quand je vis arriver, un soir, le nouvel
entrepreneur, non pas en fiacre, comme j'aurais
pu le croire, mais à pied, et une blouse de
voyage par dessus son habit de louviers. Il des-
cendait de la diligence, et venait nous demander à
dîner.

Dès le premier coup d'œil, je trouvai en lui un
changement. Il parlait aussi volontiers et aussi
fort que jamais; il riait à tout propos, ne pouvait
tenir en place, et faisait plus de questions qu'il
n'attendait de réponses; mais tout ce mouvement
et tout ce bruit paraissaient forcés; sa gaieté avait
la teneur d'un feu; à peine s'il nous dit quelques mots sur
la mort de notre enfant; quand je voulus lui parler
de mes affaires, il m'interrompit pour causer des
siennes.

Il apportait des notes et des mémoires qu'il
m'expliqua, en me priant de mettre le tout en
ordre.

Bien que ses manières m'eussent un peu refroidi,
je fis ce qu'il désirait.

Pendant ce travail, Mauricet parcourait la cham-
bre, les mains dans les poches, et sifflottant tout
bas.

De temps en temps il s'arrêtait devant la feuille
de papier que je couvrais de chiffres, comme s'il
eût voulu en deviner le résultat; puis il reprenait
sa musique et sa promenade.

Le calcul fut long à établir; quand je l'eus ache-
vé, je le fis connaître au maître compagnon: le
passif était presque double de l'actif.

À l'énonciation de ces chiffres, Mauricet ne put
retenir une exclamation.

— Es-tu certain de la chose, demanda-t-il d'un
air qui me parut altéré.

Je lui expliquai les motifs qui avaient dû néces-
sairement amener ce résultat.

Le premier était la multiplicité des emprunts et
l'accumulation des intérêts, dont il n'avait point
semblé se préoccuper. L'absence de comptabilité
écrite et sérieuse l'avait évidemment trompé!

Il écouta mes explications les deux poings
appuyés sur la table et les regards fixés sur les
miens.

— Je comprends! je comprends! dit-il, quand
j'eus achevé; j'ai fait entrer dans mon écurie tous
les chevaux qu'on a voulu me prêter sans penser
qu'ils me ruineraient en fourrage! Mille millions de

remarquer à nos législateurs que la situation générale des affaires nécessite de leur part un peu plus de dignité.

La guerre éclate entre la Serbie et la Turquie.

Les premiers coups de canon ont été tirés. Malgré les règles du droit international, qui interdisent aux puissances de se mêler d'une guerre entre suzerain et vassal ;

Malgré les règles du droit international, qui interdisent aux puissances de se mêler d'une guerre entre suzerain et vassal ;

Malgré le soin qu'a pris à l'avance la Turquie de limiter sa répression ; si elle est victorieuse, il faut prévoir l'issue probable de ce conflit.

Si la Serbie est vaincue, il n'est pas vraisemblable que la Russie l'abandonne complètement ; il est admissible, au contraire, qu'elle veuille la protéger efficacement.

Dès lors, il y a un *alea* qui peut troubler la paix de l'Europe.

Tant que la guerre n'a été qu'imminente, on a pu se faire illusion ; il a même fallu se faire illusion pour ne point prendre parti dans une affaire qui pourrait être évitée ; mais la guerre a commencé et, dès aujourd'hui, toutes les puissances calculent les éventualités qui peuvent se présenter et les avantages qu'elles peuvent en tirer.

Il faut donc prévoir le cas où la Serbie remporterait des avantages tels que la Porte fût sérieusement menacée.

Pense-t-on que dans cette seconde hypothèse la Russie ne prendrait pas la place de la Serbie, et que l'empereur Alexandre permettrait au prince Milan d'entrer sans lui à Constantinople.

Eh bien ! au moment où en face de telles suppositions le gouvernement de la France est forcé de déclarer qu'il doit se tenir dans la plus stricte réserve, et n'intervenir ni en action, ni en parole, ni même en pensée,

Est-il bien digne que notre Chambre des députés donne le spectacle de propositions aussi naïves que celle de M. Marcou ?

Est-il bien honorable que la presse du monde entier répète des discours comme ceux de M. Gambetta ?

Si les républicains le pensent, que sont-ils donc ?

Comment, après avoir fait le 4 septembre devant l'ennemi, après avoir été les complices des Prussiens, cela ne leur suffit pas ?

On se plaignait sous la Restauration des *ultras*, qui étaient plus royalistes que le roi ; aujourd'hui, il faut se plaindre des républicains, qui déshonorent la République.

Nous sommes désarmés, humiliés, réduits au silence.

Cette France, si grande en 1855, alors que se signait à Paris cette paix glorieuse, qui dictait des lois à l'Europe ; cette France, autrefois si fière et si orgueilleuse de ce qu'il ne se tirait pas un coup de canon sans sa permission, la voilà muette et impuissante !

Et c'est ce moment que vous choisissez, Messieurs les républicains, pour faire des propositions saugrenues et des discours ridicules !

diabes ! voilà où l'on est conduit quand on ne sait pas tracer vos pattes de mouches, et qu'on ne connaît pas tout votre grimoire ! Ceux qui n'ont que leur caboche pour grand livre devraient tout régler de la main à la main, et ne pas se jeter dans les paperasses. C'est comme la rivière, vois-tu, on finit toujours par s'y noyer.

Je lui demandai avec inquiétude s'il n'avait point d'autres ressources que celles dont je venais de prendre note, et si c'était bien là son bilan définitif.

— Du tout, du tout, reprit-il précipitamment ; tu me dis qu'il manque vingt-trois mille francs ?... Eh bien, on les trouvera, ils sont ailleurs.

Et comme j'insistai plus vivement :

— Quand on te dit que tout peut s'arranger ! interrompit-il avec impatience ; ce n'était seulement que pour voir, comme on dit, jusqu'au fond du puits ! A cette heure, c'est fait... Vingt-trois mille francs de déficit !... Eh bien, c'est bon... le reste ira tout seul... D'ions toujours provisoirement, mon vieux ; j'ai faim comme trente lous.

Malgré cette dernière affirmation, Mauricet ne mangea presque rien ; mais en revanche il but beaucoup et parla encore davantage : on eût dit qu'il cherchait à s'étourdir.

Quand nous quittâmes la table, le jour commençait à tomber ; Mauricet reprit ses papiers, les mit en ordre, regarda quelque temps le compte que

Et cela uniquement pour masquer votre propre impuissance !

Mais faites donc des lois !

Cherchez donc dans vos cervelles des institutions qui rendent le gouvernement de la République estimable et utile !

Eh quoi ! pour vous la République consiste en deux points :

Injurier vos ennemis ou vous en venger !

La belle affaire !

Vous injuriez l'Empire — et vous croyez le déshonorer !

Faites mieux que lui, et vous humilierez vraiment les bonapartistes.

Vous voulez mettre en jugement les hommes du 2 décembre !

Cherchez plutôt à faire oublier l'Empire.

Car, savez-vous pourquoi le 2 décembre a pu se faire et être acclamé par la nation tout entière ?

C'est parce que les républicains, en 1848, étaient des vaniteux et des braillards.

Corrigez-vous donc !

Tâchez de mieux valoir que vos aînés, et tâchez de ne pas finir comme eux !

Car si vous continuez comme vous avez commencé, la nation qui, dans son découragement, s'était tournée vers vous, fera bien vite volte-face.

Etranger.

Événements d'Orient.

Belgrade, 7 juillet, 7 h. 30.

Les Serbes sont engagés sur toutes les frontières, sauf la division Boutschowitz, placée à Ouitze, et la réserve, qui se trouve avec le prince Milan à Deligrad.

Zach a franchi la frontière par deux routes, dans la direction de Novi-Bazar. Le but de cette opération est de rejoindre les Monténégrins à Gatzko.

Attaques répétées contre Belina.

Les progrès des Serbes sont lents sur la rivière Timok. Une troisième offensive turque a été repoussée.

Les Turcs veulent forcer la vallée de la Morava, très-fortifiée.

Tcherniaeff revient sur Nisch.

Une brigade de réserve est partie aujourd'hui de Belgrade, se dirigeant sur la rivière Timok.

On place des torpilles dans le Danube.

Le nombre des blessés est grand, dit-on, dans tous les combats.

Voici quelques détails sur le combat livré par le général Zach entre Sienitza et Yavor-au corps de Mehemet-Ali-Pacha. Les Serbes se sont heurtés à des positions très-fortes où les Turcs s'étaient retranchés, et, après une lutte sanglante de cinq heures, ils ont été contraints de battre en retraite. Zach a perdu son chef d'état-major et deux officiers supérieurs. Les dépêches turques disent qu'il a laissé 3,000 morts et blessés sur le champ de bataille ; mais nous ne croyons pas à un chiffre aussi considérable, parce que nous connaissons par expérience les exagérations des Turcs.

j'avais dressé, comme s'il eût pu le lire ; il ne dit rien, mais il me sembla que sa main tremblait.

Il posa ensuite le tout sur la commode, se remit à parcourir la chambre et nous demanda enfin où était notre fils.

Geneviève se retourna avec un cri ; je le regardai en face tout stupéfait.

Lorsque l'enfant était mort, nous le lui avions écrit, et lui-même en arrivant nous avait parlé de cette perte ; il s'aperçut de sa distraction et porta les deux mains à sa tête.

— Tonnerre ! il n'y a donc plus de cervelle là-dedans ! murmura-t-il avec une sorte de rage ; pardon, excuse, les amis ; c'est la faute à Pierre Henri... il m'a fait trop boire, mais n'importe ! j'aurais pas dû oublier votre chagrin.

Il s'assit et resta quelque temps dans une espèce d'accablement. Je lui demandai encore si ses affaires l'inquiétaient.

— Pourquoi ça, reprit-il brusquement, est-ce que je me suis plaint, est-ce que je t'ai demandé quelque chose ?

Et se radoucissant tout à coup :

— Tiens, ne parlons pas d'affaires, continua-t-il ; causons de toi, de Geneviève... Vous êtes toujours heureux, pas vrai ? quand on s'aime, qu'on est jeune et qu'on ne doit rien !... Ah ! si j'étais à vos âges, moi ! mais quoi ! on ne peut pas être et avoir

Le même jour, 6 juin, sur la gauche de Zach, le colonel Ainties, ou Enties, était plus heureux. Parti de Ragcha, sur l'Ibar, il a attaqué un second corps ottoman qui couvrait Novi-Bazar, l'a culbuté après dix heures de combat, et l'a repoussé en désordre sur cette ville.

Le général Tcherniaeff semble avoir suspendu sa marche en avant, probablement à cause de l'échec éprouvé par Zach, et il tente en ce moment une attaque sur le camp retranché de Nisch, ou Nissa.

Des dépêches nous disent que cette ville couverte d'obus serait incendiée.

Nisch est défendu par cent pièces de canon, dont 75 du système Krupp, et par un corps ottoman de 30,000 hommes. Le général Tcherniaeff aura fort à faire pour s'emparer de cette position qu'ont rendue formidable de grands travaux de défense, ajoutés à ses obstacles naturels.

On attend beaucoup de l'entrevue de Reischadt pour localiser la guerre et préserver la paix de l'Europe ; néanmoins les préparatifs militaires des puissances continuent sur une vaste échelle.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Un de nos concitoyens nous adresse les réflexions suivantes. Bien que nous ne partagions pas la manière de voir de notre estimable correspondant, nous reproduisons cependant ses quelques lignes. D'autres ont constaté et ont dit que la musique polie et adoucit les mœurs ; si, comme nous l'espérons, notre jeunesse ne donne point de démenti à cette croyance, il y a tout lieu de croire aussi qu'un jour cette jeunesse transformée sera plus apte à passer à des études sérieuses bien capables de la régénérer.

Que les jeunes gens profitent des aversissements que leur donne un ami, et qu'ils l'obligent, dans un court délai, à reconnaître qu'il était trop pessimiste.

Voici les observations de notre compatriote :

« Il y a six ans, la France était envahie, humiliée, égorgée, morcelée par les hordes étrangères, et la France, impuissante à se défendre, subissait la ruine et la honte, et la jeunesse française, plus nombreuse que les envahisseurs, se courbait incapable, la jeunesse de Saumur comme celle de tout le pays.

« Ces désastres, cette honte, ils pèsent sur la France depuis six années, sur Saumur dont on se rappelle les tristes velléités.

« On avait dit que les jeunes gens se retempéraient dans des habitudes nouvelles, énergiques, viriles enfin ; que l'éducation, les institutions les entraîneraient aux études, aux armes, avec le souverain but de la Patrie à relever ; que des gymnases, des exercices, des manœuvres, viendraient rendre aux corps et aux esprits la vigueur physique et le courage moral....

« Et le contraire se fait, et l'étranger, s'il revenait, nous tordrait encore. Les années qui s'écoulent n'apportent à la jeunesse de

été, chacun son tour ; j'ai déjà vu filer une partie de ceux de mon temps... ton père Jérôme, Madeleine, et bien d'autres encore ! Au diable la tristesse ! vivons jusqu'à notre mort.

J'étais étonné de ces propos déconsus ; Mauricet n'avait point assez bu pour être troublé à ce point ; la gaieté qu'il se mit à montrer ne put me rassurer ; je lui trouvais un air égaré qui m'inquiétait.

Comme il riait tout seul, il s'arrêta bientôt. Geneviève lui parla doucement de ses enfants qui étaient établis en province, et dont le petit commerce prospérait.

Alors il s'attendrit, il fit longtemps leur éloge, puis, s'interrompant tout à coup, il se leva d'un effort désespéré, et dit d'une voix entrecoupée :

— Allons, les amis... assez causé... le moment est venu d'aller à mes affaires.

Il chercha quelque temps son chapeau qui était devant lui, le mit en tâtonnant comme s'il n'eût pu trouver sa tête, fit un pas vers la porte, puis s'arrêta pour tirer sa montre, qu'il déposa sur ses papiers.

— J'aime mieux te laisser le tout, me dit-il en balbutiant... je pourrais les perdre, ici c'est plus sûr.

Nous essayâmes de le retenir, il refusa ; je voulus alors le reconduire, il se fâcha et partit brusquement ; mais arrivé à moitié de l'escalier il revint

Saumur que la nullité des goûts, que des passionnements pour de la musique et des bruits d'écoliers. Il semble que la population n'ait d'autre but que l'entraînement des âmes vers les futilités des nations en décadence. On joue de la trompette, on bat la caisse ; on ne sait pas manier une arme.

« L'Allemand, qui nous tenait hier ses talons, nous y tiendra demain, et dira :

« Vous chantiez, j'en suis aise, »

« Dansez, maintenant. »

Ministère de la guerre. — 9^e corps d'armée. — Subdivision de Tours.

AVIS. — Les réservistes, les disponibles militaires, dispensés article 47, les hommes placés dans les services auxiliaires de 1867, 1871, 1872, 1873 et 1874, qui n'auraient pas encore retiré les titres établissant leur position, sont invités de nouveau à se présenter (eux ou leurs parents) à la brigade de gendarmerie de Saumur avant le 25 juillet 1876, terme de rigueur.

Ceux qui laisseraient passer cette date sans se conformer aux prescriptions du présent avis seraient passibles d'une punition disciplinaire.

Par ordre : Le commandant de recrutement de Tours.

Les réservistes des classes 1868, 1869, appartenant au 9^e corps d'armée, seront appelés le 1^{er} septembre prochain dans leurs régiments respectifs, pour y faire leur période d'instruction (28 jours).

Nous ne saurions trop engager les propriétaires de vignes et ceux qui les cultivent à se rendre au cours que donne à l'Hotel-de-Ville M. Du Breuil. Les conseils de ce savant professeur sont le fruit de longues études, de persévérantes expériences, et le résultat de comparaisons entre les divers modes de culture suivis dans les grands vignobles de la France. Tous les viticulteurs ont donc intérêt à venir puiser dans ce livre un trésor d'enseignements et de petits détails fort intéressants qu'on ne trouverait pas dans les livres.

Cours public et gratuit de Viticulture. Professé par M. DU BREUIL.

A SAUMUR, DANS LA SALLE DE L'HOTEL-DE-VILLE.

Leçons théoriques.

Mardi 11 juillet, à 9 h. 1/2 du matin.

Formes à donner à la charpente des ceeps.

Mercredi 12 juillet, à 9 h. 1/2 du matin.

Entretien des vignobles. — Culture du sol. — Eugrais et amendements.

Le Journal officiel a publié les nominations suivantes :

M. Jac, procureur général à Poitiers, est nommé premier président à la Cour d'appel d'Angers, en remplacement de M. Méliard,

sur ses pas.

— Allons, mille diables ! dit-il, ne nous quittez pas sur un mauvais mouvement.

Il embrassa ma femme, me serra la main et disparut.

Nous étions restés sur le palier tout émus et tout inquiets. Quand on n'entend plus ses pas dans l'escalier, Geneviève se tourna vivement vers moi :

— Mon Dieu ! Pierre Henri, il y a quelque chose de dit-elle.

— C'est mon idée, répondis-je.

— Il ne faut pas laisser Mauricet tout seul.

— Mais il se fâchera si je veux le suivre.

— Allons ensemble ! reprit-elle en nouant son bonnet et rajustant son petit châle de laine.

Je cours chercher mon chapeau et nous descendîmes.

La nuit était venue, on n'apercevait plus Mauricet ; nous prîmes notre course jusqu'à la première rue qui tournait.

(La suite au prochain numéro.)

admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.
 M. Serre, procureur général à Bastia, est nommé procureur général à Angers, en remplacement de M. Duchastelier, nommé procureur général à Rennes.
 M. Gaillard de Kerbertin, procureur général à Rennes, est nommé premier président de la Cour de Rennes, en remplacement de M. Becot, nommé conseiller à la Cour de cassation.
 M. Fortier-Maire, avocat général à Poitiers, est nommé procureur général à Poitiers.

COURSES DE SAUMUR

20 ET 22 AOUT 1876.

Hippodrome de Varrains et Chacé.

Premier jour de courses. — Dimanche 20 août.

1^o PRIX DES HARAS (gentlemen-riders) : 2,000 fr., donnés par l'administration des Haras, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France. — Entrées : 50 fr. ; moitié forfait s'il est déclaré le 11 août, avant midi. — La moitié des entrées au second, le reste au fonds de courses. — Poids : 3 ans, 67 kil. ; 4 ans, 74 kil. 1/2 ; 5 ans et au-dessus, 76 kil. — Tout cheval ayant gagné, en une ou plusieurs courses, une somme de 5,000 fr., une ou plusieurs surcharges ; une somme de 10,000 fr. portera 2 kil. de surcharge ; une somme de 20,000 fr., 4 kil. ; une somme de 30,000 fr., 7 kil. — Les chevaux nés et élevés dans les anciennes circonscriptions de l'Ouest et du Midi, et y ayant résidé jusqu'au moment de la course, auront 3 kil. de surcharge. — Distance : 2,000 mètres environ.
 Engagements le samedi 4 août, avant midi. — Déclaration du forfait le 11, avant midi.
 2^o COURSE PLATE (militaire) : Un objet d'art, offert par la Société des courses, pour MM. les Officiers montant des juments de pur sang. — Distance : 2,200 mètres environ.
 3^o COURSE DE HAIES (militaire) : Un objet d'art, offert par la Société des courses, pour MM. les Officiers montant des chevaux de manège. — Distance : 2,200 mètres environ.
 4^o STEEPLE-CHASE (militaire) : Un objet d'art, offert par la Société des courses, pour MM. les Officiers de l'Ecole de cavalerie, montant des chevaux de manège ; poids commun, 75 kil. — Distance : 3,500 mètres et 12 obstacles environ.
 5^o PRIX DU CHEMIN DE FER (steeple-chase-handicap, gentlemen-riders) : 1,000 fr., dont 500 fr. offerts par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, et 500 fr. par la Société des courses, pour tous chevaux. — Entrée : 50 fr. ; moitié forfait s'il est déclaré le 11 août, avant midi. — La moitié des entrées au second, le reste au fonds de courses. — Tout gagnant d'une course d'obstacles après la publication des poids portera 3 kil. de surcharge. — Distance : 3,500 mètres et 12 obstacles environ.
 Engagements jusqu'au 28 juillet, avant midi. — Publication des poids le 4 août. — Déclaration de forfait le 11, avant midi.

Lundi 21 août.

GRAND CARROUSEL MILITAIRE

Donné par l'Ecole de cavalerie.

Deuxième jour de courses. — Mardi 22 août.

1^o COURSE PLATE (militaire) : Un objet d'art, offert par la Société des courses, pour MM. les Officiers montant des juments de pur sang. — Distance : 2,000 mètres environ.
 2^o PRIX DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT (3^o série) : 2,000 fr. offerts par la Société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, n'ayant pas, jusqu'au moment de la course, gagné une course en Angleterre, un handicap de 10,000 fr., un prix de classe ou de série donnés par la Société dans les départements, ni une course à Paris ou à Chantilly. — Entrée : 50 fr. La moitié des entrées au second. — Poids : 3 ans, 54 kil. ; 4 ans, 62 kil. ; 5 ans, 64 kil. ; 6 ans et au-dessus, 65 kil. 1/2. — Distance : 2,000 mètres environ.
 3^o PRIX DE SAUMUR (handicap) : 3,000 fr., dont 2,000 fr. donnés par la ville de Saumur et 1,000 fr. par la Société des courses, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France. — Entrée : 100 fr., moitié forfait s'il est déclaré le 11 août, avant midi. La moitié des entrées au second, le troisième retire la sienne ; le reste au fonds de courses. — Distance : 2,200 mètres environ.
 Engagements le 28 juillet, avant midi. — Publication des poids le 4 août. — Déclaration de forfait le 11, avant midi. — Tout gagnant d'un prix après la publication des poids portera une surcharge de 2 kil.
 4^o COURSE DE HAIES (militaire) : Un objet d'art, offert par la Société des courses, pour MM. les Officiers montant des chevaux de manège. — Distance : 2,200 mètres environ.
 5^o STEEPLE-CHASE (militaire) : Un objet d'art, offert par la Société des courses, pour MM. les Officiers montant des chevaux de manège. — Poids commun : 75 kil. — Distance : 3,500 mètres et 12 obstacles environ.
 6^o PRIX DU CONSEIL GÉNÉRAL (steeple-chase-handicap) : 1,500 fr., dont 1,200 fr. donnés par le Conseil général de Maine-et-Loire, et 300 fr. par la Société des courses, pour tous chevaux. — Entrée : 50 fr., moitié forfait s'il est déclaré le 11 août, avant midi. — Le second double son entrée, le reste au fond de courses. — Distance : 4,000 mètres et 20 obstacles environ.
 Engagements le 28 juillet, avant midi. — Publication des poids le 4 août. — Déclaration de forfait le 11 août, avant midi. — Tout gagnant d'une course d'obstacles, après la publication des poids, portera une surcharge de 3 kil. ; décharge de 3 kil. au faveur des gentlemen.

Conditions générales. — La Société des courses de Saumur a adopté pour règlements ceux de la Société d'encouragement et des steeple-chase de France. — Les engagements, pour les courses plates, seront reçus par M. GRANDHOMME, secrétaire de la Société d'encouragement, rue Scribe, 1 bis ; ceux pour les courses d'obstacles par M. MÉRELLE, secrétaire de la Société des steeple-chase, 4, place de la Concorde.
 Saumur, le 1^{er} juin 1876.

Les Commissaires,
 DR PIOLANT, d'HÉDOUVILLE, G. LE BRÉCO.
 Approuvé :
 Le Ministre de l'Agriculture et du Commerce,
 TEISSERENC DE BORT.

COMMISSION ADMINISTRATIVE.

MM. le Préfet de Maine-et-Loire, le Sous-Préfet de l'arrondissement, le Général commandant l'Ecole de cavalerie, le Maire de la ville, présidents honoraires.

MM. Gustavo Le Brech, président ; E. Proust, secrétaire-trésorier ; C. Raguideau, V. Ducamp, J. Malot, P. Bréchnac, Picherit-Château, G. Guinebert, Piello, architecte ; Dutilh, commandant-écuyer, vice-président ; de Piolant ; capitaine-écuyer ; de Lohure, officier d'instruction ; d'Hédouville, officier d'instruction ; de Dampierre, officier d'instruction.

On écrit de Langeais à l'Indépendant d'Indre-et-Loire :

« L'ajournement de la loi municipale cause une certaine émotion dans notre ville, qui est en ce moment condamnée au régime du provisoire. Nous n'avons plus, depuis la retraite de M. Orfila, ni maire, ni adjoints. Le conseil municipal se réunit souvent, il est vrai, mais il se sépare ordinairement sans prendre aucune délibération.

« Vous vous refuserez sans doute à croire que notre budget n'est pas encore fait. Rien n'est plus exact, et pourtant la session de mai est terminée depuis longtemps. Cela donnerait à penser que nos conseillers municipaux veulent imiter nos députés et entrer dans la voie d'ajournements à outrance.

« Cette situation est triste, et notre ville s'en ressent d'une manière sensible. C'est ainsi, pour ne citer qu'un exemple, que la question des courses, si bien conduite et si bien réussie l'année dernière, n'est pas encore résolue pour cette année. Elle menace même, dit-on, d'échouer plus ou moins complètement. Il serait bien fâcheux qu'il en fût ainsi, car la réunion de Langeais avait eu un succès complet, il suffirait d'un peu d'initiative et de savoir-faire pour l'organiser à nouveau. »

Agriculture.

Le Journal officiel a publié le tableau général de la récolte des céréales et des pommes de terre en France, pour l'année 1875.

Le nombre d'hectares ensemencés présente, selon les divers produits, les quantités suivantes :

Froment,	6,946,984
Méteil,	481,565
Seigle,	4,893,874
Orge,	4,043,903
Sarrasin,	658,654
Mais et millet,	665,298
Avoine,	3,486,880
Pommes de terre,	4,224,445

Ce qui donne, pour 1875, un total général de 46,008,267 hectares ensemencés.

Le Maine-et-Loire et la Vendée pour le froment, la Somme pour le méteil, la Creuse pour le seigle, la Sarthe pour l'orge, l'Ille-et-Vilaine pour le sarrasin, l'Eure-et-Loire pour l'avoine, et les Vosges pour les pommes de terre, sont les départements qui présentent le plus d'hectares ensemencés.

Le nombre d'hectolitres récoltés par hectare s'élève à 402.63 pour les pommes de terre ; il varie de 21.80 à 43.00 pour les autres céréales.

On a récolté, en 1875, 100,634,864 hectolitres de froment, ce qui donne, sur 1874, une diminution de 32,495,302, et sur 1866, une augmentation de 45,000,000 environ.

La récolte du seigle a été de 26,919,425, avec une faible diminution sur 1874 ; celle de l'orge, de 46,444,342 ; celle du sarrasin de 9,464,584 ; celle de l'avoine, de 69 millions 504,456, avec une augmentation de 4 millions 1/2 environ sur 1874 ; celle des pommes de terre, 425,325,650.

Il y a, en résumé, une diminution sur la quantité produite en 1874, mais cette diminution ne porte guère que sur le froment.

Faits divers.

TROUBLES DE SAINT-AUBERT.

Nous empruntons à l'Emancipateur, de Cambrai, le récit suivant de troubles d'une certaine gravité qui ont éclaté dimanche 2 juillet à Saint-Aubert, village du Cambresis et voisin de Solesmes :

Les événements déplorables qui viennent de se passer à Saint-Aubert ont pour cause le changement de l'instituteur de la commune ; mais, hâtons-nous de le dire, ce n'était là que le motif apparent ; le véritable mobile était la haine de l'autorité et de la religion.

Cet instituteur donnait lieu depuis longtemps aux reproches les plus justifiés. Le conseil municipal se décida enfin à écouter ces griefs et à demander le changement de cet instituteur.

On le voit, il n'y avait là rien que de très-naturel et de très-légitime ; mais des gens, dont l'on pourrait probablement prouver la connivence avec l'Internationale, surent en tirer une arme contre le clergé. Ils prétendirent que le curé de Saint-Aubert avait intrigué auprès des autorités compétentes pour amener la destitution de cet homme. C'est dimanche soir qu'eurent lieu les premières manifestations ; des bandes se promenaient dans le village en poussant des cris séditieux.

Le lendemain lundi, l'émeute, loin de cesser, prit des proportions encore plus considérables. Deux gendarmes de Carnières étant venus aux informations, le garde-champêtre, peut-être trop peu défavorable aux menées de ses compatriotes, assura aux agents de l'autorité qu'il répondait de l'ordre. Les gendarmes partirent et les émeutiers recommencèrent de plus belle ; ils arborèrent un drapeau fabriqué à la hâte et se mirent à hurler des chansons qui ne brillaient ni par l'honnêteté ni par le bon goût.

« A bas les noirs ! à bas les corbeaux ! Les cléricaux sont des c..... Nous en avons assez. Il faut en finir aujourd'hui avec le curé. »

Mardi, nouvelle manifestation ; la foule se porta au presbytère et poussa des cris de mort contre le curé et les prêtres ; ils ne s'en firent pas là et lancèrent des pavés et des briques contre la maison ; ils allèrent même jusqu'à enfoncer une porte donnant sur la cuisine. Deux gendarmes se présentèrent de nouveau ; mais voyant l'exaspération de la population ils se retirèrent, n'étant pas en nombre suffisant.

Mercredi soir, une escouade de la gendarmerie à cheval de Cambrai se rendit sur les lieux, ainsi que les gendarmes de Carnières. Le maire de Saint-Aubert voulut calmer les habitants ; mais les exhortations de l'honorable magistrat n'eurent aucun succès ; on ne lui répondit que par des huées ; les plus exaltés l'accablèrent de pierres ou d'ordures ; une brique l'atteignit à la jambe ; mais heureusement cette blessure est sans gravité.

Les gendarmes se mirent alors en mesure de rétablir l'ordre, et, ne pouvant y parvenir, ils firent faire les trois sommations légales ; les émeutiers, ivres pour la plupart, ne voulurent rien écouter et continuèrent à crier encore plus fort : « A bas les lâches ! à bas la cavalerie ! » Ils se mirent à entasser des chariots pour arrêter les charges ; les gendarmes, voyant toute exhortation inutile, chargèrent pour disperser la foule et pour se garantir des pierres qu'on leur lançait de toutes parts. Devant une résistance énergique, ils furent forcés de dégainer et de faire usage de leurs sabres ; ils tirèrent même quelques coups de pistolets à blanc. Plusieurs personnes furent blessées ; une d'entre elles, en particulier, a reçu à la tête un coup de sabre qui lui a fait une profonde entaille.

Vers dix heures, les scènes de la veille se reproduisirent au presbytère. De nouveau, quelques forcenés assaillirent la porte à coups de pierres, et la renversèrent.

Les gendarmes firent un certain nombre de prisonniers et s'emparèrent du drapeau qui servait de ralliement aux insurgés. Enfin, vers onze heures du soir, l'ordre était entièrement rétabli.

Jeudi matin, un escadron du 46^e dragons s'est rendu sur les lieux et occupe militairement le village de Saint-Aubert. Les soldats ont reçu les billets de logement. Le préfet du Nord, le sous-préfet de Cambrai, le procureur général de Douai et le procureur de la République de Cambrai ont commencé sur

place une enquête. Les gendarmes occupent la mairie.

VOITURINS ET PARAPLUIES.

Parmi les articles de Paris dont la fabrication prend depuis quelques années un accroissement énorme, on remarque les voitures d'enfants, si fort en vogue aujourd'hui.

En effet, l'année dernière, on en a fabriqué deux cent mille ; tout fait présumer que ce chiffre sera dépassé en 1876 : un tourneur spécialiste, qui habite la banlieue, a reçu une commande de trois cent mille paires de moyeux.

La fabrication des parapluies augmente aussi dans des proportions incroyables : c'est par centaines de mille que Paris en expédie tous les ans en province et à l'étranger.

L'introduction du parapluie en France remonte au règne de Louis XIV (1680), et provoqua chez nous une hilarité générale : les gamins traitaient ce pauvre ruffard de « canne en jupons. » Pendant longtemps, il n'y eut que les dames qui osèrent s'en servir ; c'est seulement à partir de 1726 que les hommes commencèrent à en faire usage.

Pour les articles non signés : P. Godier.

Publications de mariage.

Henri-Hippolyte Meurier, employé de banque, et Oreste-Léonie Poyet, sans profession, tous deux de Saumur.

Georges-Louis Lahaye, employé, de Paris, et Sophie-Emilie Pinçon, sans profession, de Saumur.

Guillaume Couturon, maréchal-des-logis à l'arçonnerie de l'Ecole de cavalerie, et Marie-Fideline Jeanson, sans profession, tous deux de Saumur.

Souscription publique

A 8,200 ACTIONS DES MINES DE FER DE FILLOLS

Société anonyme au capital de 6,000,000 fr. divisé en 12,000 actions de 500 fr.

Un rapport de M. Alf. Caillaux, ingénieur, établit la richesse des minerais de Filloles et leur remarquable propriété améliorante dans la fabrication du fer supérieur et de l'acier : « ils rivalisent avec les minerais de Mokta. »

L'exploitation, « préparée par des travaux qui assurent dès à présent, pendant 6 ans, une production minima de 200,000 tonnes par an, » commencera en Octobre prochain, à l'ouverture du chemin de fer de Perpignan à Prades.

PRODUITS

Un contrat avec les Forges d'Alais et d'autres usines du Midi, engage la livraison annuelle, pendant 20 ans, de 60,000 tonnes de minerai, au prix du 12 francs, en gare de Prades.

Ce contrat suffit pour assurer à la Société un bénéfice de 360,000 fr. par an, pendant 20 ans, soit 6 0/0 du capital social.

Suivant que les ventes seront de 100,000, 150,000 ou 200,000 tonnes, les bénéfices nets peuvent se chiffrer par 12, 15 et 27 0/0.

Ces résultats n'ont rien que de très-normal, quand on voit les mines de Mokta envoyer d'Algérie près de 400,000 tonnes par an, et les actions de 500 fr. de cette Société, cotées 1,425 fr., recevoir cette année, malgré la crise métallurgique, 60 fr. ou 15 0/0 du capital versé.

PRIX D'ÉMISSION : 552 FR. 50

(Jouissance du 1^{er} juillet 1876)

PAYABLES COMME SUIT :

52 fr. 50	en souscrivant ;
125	» à la répartition ;
125	» le 13 septembre 1876 ;
250	» le 15 janvier 1877, contre remise du titre définitif.

Il sera bonifié 5 0/0 pour les versements anticipés.

Les intérêts de retard seront de 6 0/0.

Ceux qui se libéreront en souscrivant n'auront à verser que 545 fr. Ils seront privilégiés en cas de réduction.

LA COTE SERA DEMANDÉE DÈS LA RÉPARTITION

Les actions sont amortissables, au pair, par tirages au sort et, après remboursement, échangées contre des actions en jouissance.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Le Jeudi 13 Juillet 1876
 A PARIS : A la BANQUE FRANCO-HOLLANDAISE, 63, rue Saint-Lazare.

On peut souscrire dès à présent par pli chargé.

Quelque chose d'intéressant !

L'annonce de fortune de Samuel Heckscher, sénateur à Hambourg, qui se trouve dans le numéro d'aujourd'hui de notre gazette, est bien intéressante. Cette maison s'est acquise une si bonne réputation par le paiement prompt et discret des montants gagnés ici et dans les environs, que nous prions tous nos lecteurs de faire attention à son insertion de ce jour.

Voici le sommaire des gravures que l'Univers illustré a publié dans son numéro de la semaine dernière :

Tombes de la famille d'Orléans dans la crypte de la chapelle de Dreux; portrait de M. Jules Simon, sénateur, membre de l'Académie française; le vaisseau cuirassé italien le *Dailio*, récemment lancé à Castellamare; Salon de 1876: *Une bonne histoire*, tableau de M. Leo Herrmann; Exposition universelle de Philadelphie: vue générale du palais de l'exposition, édifice du Gouvernement des Etats-Unis, pavillon des Beaux-Arts, bâtiment de l'Agriculture, bâtiment de l'Horticulture; Constantinople: la salle de la Bourse dans le quartier de Galata, la pointe du Sérail; une matinée-skating. — Rébus, problème d'échecs.

Dans ce numéro, l'Univers illustré continue la publication des *Lettres à Louise*, correspondance entièrement inédite de H. de Balzac. Toutes les personnes de goût voudront lire ces lettres de l'immortel auteur de la *Comédie humaine*, qui forment un petit roman plein de sentiment et d'esprit. — Disons enfin que l'Univers illustré offre en ce moment à ses abonnés une prime gratuite d'une valeur exceptionnelle: LE THEATRE DE GEORGE SAND, comprenant quatre beaux volumes.

Refusez toute contrefaçon. — N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Trente ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castellaure, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de

Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

N° 65,476 : M. le curé Comparé, de dix-huit ans de dyspepsie, gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. N° 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210 : M. le docteur médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'exès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière*, en boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Sau-

mur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M. BRAND, rue d'Orléans; M. Besson, successeur de M. Texier; M. NORMANDINE, rue Saint-Jean; J. RUSSON, quai de Limoges, et saint-jean; bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, 26, place Vendôme, Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été, à partir du 26 juin

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.	11 — 30 —	10 h. 30 m. matin.	4 — 30 —
1 — 30 — soir.	7 — 40 —	9 — 7 —	11 — 41 —
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.	10 — 45 —	9 h. 37 m. matin.	3 — 30 —
12 — 30 — soir.	6 — 20 —	7 — 39 —	11 — 18 —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 8 JUILLET 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre...	67 95	»	35	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	730	»	10	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	630	»	2 50
4 1/2 % jouiss. septembre...	98	»	50	Crédit Mobilier...	146 25	»	3 75	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	510	»	2 50
5 % jouiss. novembre...	105 05	»	25	Crédit foncier d'Autriche...	460	»	7 50	Société autrichienne, j. janv.	528 75	»	2 50
Obligations du Trésor, 1. payé.	490	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	430	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	237	»	»	Est, jouissance nov.	590	»	2 50	Orléans	320	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	487	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	956 25	»	5	Paris-Lyon-Méditerranée	317	»	»
— 1865, 4 %	502	»	»	Midi, jouissance juillet.	748 75	»	1 25	Est	315	»	»
— 1869, 3 %	373	»	»	Nord, jouissance juillet.	1265	»	»	Nord	320	»	»
— 1871, 3 %	343	»	»	Orléans, jouissance octobre.	998 75	»	1 25	Ouest	317	»	»
— 1875, 4 %	475	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	642 50	»	3 75	Midi	316 50	»	»
Banque de France, j. juillet.	3600	»	20	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	1192 50	»	7 50	Deux-Charentes	299 50	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	660	»	»	Société immobilière, j. janv.	14 50	»	»	Vendée	252 50	»	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	360	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	317 50	»	7 50	Canal de Suez	519	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	337 50	»	»								
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	680	»	15								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 1^{er} mai 1876)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-petit (s'arrête à Angers)	9 — 1 —	soir, omnibus-midi
4 — 37 —	7 — 17 —	express, omnibus-midi
10 — 37 —		omnibus-midi

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-midi	8 — 20 —	omnibus, express
9 — 41 —	12 — 38 —	soir, omnibus-midi
4 — 44 —	10 — 28 —	express-petit, omnibus-midi

Letrain d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 10 h. 15.

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12, Et de M^es ROBINEAU et MÉHOUS, notaires à Saumur.

VENTE

PAR LICITATION

Et aux enchères publiques,

D'UNE MAISON

Et dépendances,

Situées à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine, n° 49,

Dépendant de la succession bénéficiaire de M. Sylvain Robineau, en son vivant propriétaire à Saumur.

L'adjudication aura lieu le dimanche trente juillet mil huit cent soixante-seize, à midi précis, en l'étude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur, place de la Bilange.

On fait savoir : Qu'en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de Saumur, le huit juin mil huit cent soixante-seize, enregistré,

Et à la requête de M^{me} Joséphine-Marie-Françoise Desvignes, veuve de M. Sylvain Robineau, en son vivant propriétaire à Saumur, ladite dame sans profession, demeurant à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine, agissant au nom et comme donataire d'un quart en propriété des biens de son dit mari, mais sous bénéfice d'inventaire seulement,

Ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12; En présence ou eux dûment appelés de :

1^o M^{me} Louise Robineau, épouse de M. Alexandre Offray, horloger-bijoutier, demeurant avec lui rue Dacier, à Saumur, et de celui-ci pour l'assister et autoriser;

Cette dame héritière pour partie, mais sous bénéfice d'inventaire seulement, de M. Sylvain Robineau, son père, sus-nommé,

Ayant pour avoué constitué M^e Saturnin Poulet, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, Grand'Rue;

2^o M. Émile Robineau, ouvrier boulanger, demeurant à Angers, rue Petite-Romaine, n° 10,

Agissant comme héritier pour partie, mais sous bénéfice d'inventaire seulement, de M. Sylvain Robineau, son père, sus-nommé,

Ayant pour avoué constitué M^e Aristide Callier, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue d'Orléans,

Il sera, le dimanche trente juillet

mil huit cent soixante-seize, à midi précis, en l'étude de M^e Robineau, notaire à Saumur, procédé, par le ministère dudit M^e Robineau et de M^e MÉHOUS, notaires à Saumur, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, à la vente par adjudication et aux enchères publiques de l'immeuble ci-après désigné, dépendant de la succession bénéficiaire de M. Sylvain Robineau père, ci-dessus nommé.

DÉSIGNATION.

Une maison, située à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine, n° 49, consistant en deux chambres basses, deux chambres hautes, deux greniers, escalier en bois, corridor, écurie avec grenier au-dessus, latrines, jardin; le tout formant un seul ensemble, joignant au midi M. Charruau, au nord M. Kalb, au levant M. Stears, au couchant la rue.

Mise à prix six mille francs, ci..... 6,000 f.

S'adresser, pour renseignements : 1^o A M^e ROBINEAU, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges; 2^o A M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, rue Beaurepaire; 3^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué poursuivant la vente; 4^o A M^es POULET et CALLIER, avoués co-licitants.

Dressé par l'avoué-licencié sus-signé. Saumur, le six juillet mil huit cent soixante-seize.

BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le juillet mil huit cent soixante-seize, folio case .. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, dixième compris.

L. PALUSTRE.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A LOUER

DE SUITE,

En totalité ou par parties.

UNE

GRANDE MAISON

Située à Saumur, rue d'Orléans, n° 55,

Cette maison comprend un vaste magasin sur la rue d'Orléans, porche, cour, remises, écuries, entresol, premier et deuxième étages, greniers et terrasse; plusieurs caves, lieux à l'anglaise; tous les appartements sont parqués.

S'adresser à M. CHEVALIER, propriétaire à Saumur, rue d'Alsace, ou à M^e CLOUARD, notaire. (190)

LES PERSONNES

désireuses de guérir vite et bien : Urines irritées, — Equilibrés, — Retraissements, — Bouleurs de la Vessie et des Reins, — Gravelle, — Goutte et Foie, prendront tout de suite les OUVLES SUEDOIS Seul remède efficace, agréable et peu coûteux. — Boîte de 80 ovules, 4 fr. (franco poste). Conscils gratuits. Pour les cas difficiles, consultation d'un grand médecin. Toutes les maladies des deux sexes : Impuissance, stérilité, pertes, syphilis, sang vicie, etc., sont traitées de 2 à 5 heures et par lettres. — Ecrire à Paris, Pharmacie COLOMER, 103, rue Montmartre. — Toutes les maladies nerveuses : Névralgie, — Spasmes, — Hystérie, — Rhumatismes, — Convulsions, — Epilepsie, — Asthme, — Coqueluche, etc., sont traitées par lettres. (141)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

PROPRE AU COMMERCE

Située rue Saint-Nicolas, n° 29, Beau rez-de-chaussée, cuisine, caves, chambres à coucher et grenier. S'adresser à M. BRÉTON, propriétaire. (330)

ANCIENNE PHARMACIE PASQUIER

20, rue du Marché-Noir, SAUMUR.

A. CLOSIER

Pharmacien-chimiste, successeur.

Comme par le passé, on trouvera à la pharmacie un grand assortiment de bandages herniaires, de ceintures abdominales, de bas élastiques pour varices.

Ces articles étant une spécialité de la maison, sont de première qualité et à des prix très-modérés. Appareils spéciaux, confectionnés sur mesure.

LE BIEN PUBLIC

Journal quotidien, politique et littéraire LE PLUS VARIÉ DES JOURNAUX SÉRIUX Informations rapides et précises Expédié par les trains-poste du soir

PRIMES EXCEPTIONNELLES La Réforme économique, Le Journal des Jeunes Mères, La Vie domestique, etc.

DÉPARTEMENTS Trois mois : 15 fr. | Six mois : 30 fr. | Un an : 60 fr. Un Numéro : 15 centimes

ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS Sur demande par lettre affranchie

Paris, Rue Coq-Héron, 5

M^e COURTOIS, notaire aux Rosiers-sur-Loire, demande un principal clerc capable.

RIELLANT

DENTISTE Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

Gain principal év.	Nouvelle annonce de fortune.	Les gains sont garantis par l'Etat.
450.000 marcs.		

Invitation à la participation aux chances de gains, aux grands tirages de primes garantis par le gouvernement du pays, dans lesquels plus de 8 millions 690,000 reichsmars doivent forcément sortir.

Dans ces tirages avantageux, contenant encore suivant prospectus seulement 84,500 lots, sortent les gains suivants, savoir : 1 gain éven. de 450,000 marcs, ensuite marcs 300,000, 150,000, 80,000, 60,000, 2 fois 40,000, 36,000, 8 fois 30,000, 24,000, 20,000, 12 fois 18,000 et 15,000, 19 fois 12,000 et 10,000, 4 fois 8000 et 6000, 63 fois 5000 et 4000, 263 fois 3000 et 2000, 436 fois 1500, 1400, 2300 et 1000, 1648 fois 600 et 300, 160 fois 240, 200 et 180, 28130 fois 142, 2975 fois 140 et 122, 9750 fois 94, 80, 66 et 38, marcs qui sortiront en 6 parties dans l'espace de quelques mois. Le premier tirage est officiellement fixé aux 20 et 21 Juillet a. c.

et le lot original entier coûte seulement..... francs 20, le demi-lot original seulement..... francs 10, le quart de lot original seulement..... francs 5, et j'expédie ces lots originaux garantis par l'Etat (pas de promesses défectueuses) même dans les contrées les plus éloignées, contre envoi d'un montant, le plus commodément dans une lettre chargée. Chaque participant reçoit de moi gratuitement avec le lot original aussi le prospectus original muni du sceau de l'Etat et immédiatement après le tirage, la liste officielle sans en faire la demande.

Le paiement et l'envoi des sommes gagnées se font par moi directement et promptement aux intéressés et sous la discrétion de leur absolue. Chaque commande peut se faire par mandat de poste. On est prié d'adresser les ordres en toute confiance à Samuel Heckscher senr, Banquier et comptoir de change, à Hambourg (ville libre).

Librairie MILON, rue d'Orléans à Saumur, et librairie GRASSE rue Saint-Jean, à Saumur.

LETTRES

SUR LE BEAU EN LITTÉRATURE

SUIVIES D'UNE ETUDE SUR LE GRAND CORNEILLE Par M. l'abbé MERVY, Curé de Saint-Pierre de Saumur, ancien professeur de rhétorique au Petit-Séminaire Mongazon, à Angers.

2^e ÉDITION NOTABLEMENT AUGMENTÉE. 1 vol. in-12. — 2 fr. et 2 fr. 50 franco par la poste.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.